



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL
DU JEUDI 7 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le sept mai, les membres du bureau syndical des Eaux Barousse Comminges Save se sont réunis en bureau syndical, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Président : Jean Yves DUCLOS

Etaient présents :

Commune	Nom	Prénom
TOUGET	DUPOUY	Philippe
MAULEON BAROUSSE	BARTHIE FORTASSIN	Ginette
VILLENEUVE DE RIVIERE	SENSAT	Serge
LOMBEZ	COT	Jean Pierre
LABROQUERE	ESCULIE	Jean
GOURDAN POLIGNAN	FRATUS	Christian
SAINT MARTORY	RASPEAU	Raoul
AUZAS	BALLESTER	Arlette
HUOS	PUIGDELLOSAS	Claude
FRANQUEVIELLE	BELLOC	David
CARDEILHAC	BOYER	Raymond
BOULOGNE SUR GESSE	DESSACS	Denis
LALOURET LAFFITEAU	STAEBLER	Christian
LES TOUREILLES	DASSIEU	Julien
CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert
ESPARRON	LAJOUS	Jean Claude
CASSAGNABERE TOURNAS	CLERMONT	Mauricette
PUYMAURIN	COURTIES	Fabien
LALANNE MAGNOAC	DEMONT	Bruno
TIBIRAN JAUNAC	TAILLEBRESSE	Marie Noëlle
CASTERETS	ROSSARD	Claire
ESBAREICH	BEGUE	Julien
TIRENT PONTEJAC	BRUNET	Jean
MONBRUN	CADOR	Jean Christophe
GIMONT	DOUTRE	Jean Claude
SIRAC	LARRIEU	Jocelyne

Commune	Nom	Prénom
MAURENS	FAISSAT	Françoise
PUJAUDRAN	PERIN	René
BEAUPUY	THEVENOT	Catherine
MARESTAING	LABAYSSE	Loïc
MONTAMAT	LAUZES	Sylvain
LAHAS	LEBOURGEOIS	Muriel
LABASTIDE SAVES	NIETO	Valérie
SIMORRE	MIROUZE	Frédéric
NOILHAN	ROLLANDIN	Eric

Secrétaire de séance : Julien BEGUE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 21 novembre 2025

2. Administration générale

2.1. Candidature à la présidence et rémunération du Président Directeur Général

3. Ressources Humaines

3.1. Autorisation de principe pour le recrutement de personnel non titulaire

3.2. Recrutement de neuf agents contractuels à temps complet sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité et des besoins saisonniers

4. Compte rendu des délégations du Président

5. Préparation du comité syndical du 9 mai 2026

6. Questions diverses

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 15 heures.

Monsieur le Président débute la séance en accueillant le nouveau bureau élu au dernier comité syndical. Il indique que ce bureau traitera essentiellement de la préparation du comité syndical du 9 mai 2026.

Présents : 36 - Votants : 36

Monsieur le Président propose à l'assemblée de nommer Julien BEGUE secrétaire de séance. Accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2025.

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. ADMINISTRATION GENERALE

2026-05/DIR/007 – Candidature à la présidence et rémunération du Président Directeur Général

Le Bureau Syndical mandate Monsieur Jean Yves DUCLOS pour se présenter aux fonctions de Président Directeur Général de la SPL Eaux Barousse Comminges Save.

A ce titre et comme le prévoit l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants des collectivités dans une entreprise publique locale peuvent percevoir une rémunération à condition d'y être autorisés expressément par l'assemblée délibérante.

En 2020, le Bureau syndical avait autorisé Monsieur Jean Yves DUCLOS à percevoir en tant que Président Directeur Général de la SPL Eaux Barousse Comminges Save une rémunération de 1 300 euros nets par mois avant impôt.

Il est proposé au bureau, en cas d'élection de Monsieur Jean-Yves DUCLOS à la présidence de la SPL Eaux Barousse Comminges Save, d'autoriser une rémunération maximale à Monsieur Jean-Yves DUCLOS de 1 300 euros nets par mois avant impôt durant le mandat de Président de la SPL.

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical,
DECIDE**

d'approuver le principe de la rémunération et son montant, identique au mandat précédent.

de donner mandat à Madame Ginette BARTHIE-FORTASSIN, Vice-Présidente, pour signer tous documents relatifs à l'application de cette décision.

Il est à noter que Monsieur Jean Yves DUCLOS, Président, est sorti de la séance et n'a pas pris part au vote.

Pour : 35
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

2026-05/RH/008 – Autorisation de principe pour le recrutement de personnel non titulaire

Le fonctionnement des services du Syndicat nécessite le recrutement d'agents non titulaires pour pallier à différents besoins, sur la base des articles L332-13 et L332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Conformément à l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique, des agents non titulaires peuvent être recrutés notamment pour accroissement d'activité.

Il s'agit bien d'un accord de principe du bureau pour les recrutements au titre de l'article L332-13 qui feront l'objet d'une délibération au cas par cas.

Pour les recrutements au titre de l'article L332-13, concernant les remplacements d'agents fonctionnaires ou contractuels momentanément indisponibles en raison de congés ou de temps partiel, il ne sera pas nécessaire d'établir de délibération complémentaire.

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical,
DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Président à recruter du personnel non titulaire dans le cadre des articles L332-13 et L332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile au bon déroulement de cette décision.

Pour : 36
Contre : //
Abstentions: //

ADOPTÉ

2026-05/RH/009 – Recrutement de neuf agents contractuels à temps complet sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité et des besoins saisonniers

Il est nécessaire, comme en 2025, de recruter neuf agents contractuels en contrat à durée déterminée pour faire face à des besoins ponctuels liés à des accroissements temporaires d'activité ou des besoins saisonniers dans les services techniques.

Le recrutement de ces neuf agents sera effectué dans le cadre d'emploi des adjoints techniques pour assurer des fonctions d'agent des services techniques à temps complet. Ces agents ne devront pas justifier de diplôme particulier.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, C1, C2, C3 en fonction du profil de l'agent. En effet, l'expérience professionnelle ainsi que la détention du permis poids lourds, de certains CACES sont des éléments pris en compte pour fixer la rémunération de l'agent.

La création de chaque poste fera l'objet de plusieurs contrats de travail en fonction des besoins. Le cumul des contrats ne pourra pas dépasser neuf temps complets sur une durée totale de 1 an pour chaque poste. La prise d'effet de ces contrats sera postérieure au 1^{er} juin 2026.

**Après en avoir délibéré, le bureau syndical,
DECIDE**

d'approuver la création de neuf postes dans le cadre d'emplois d'adjoints techniques contractuels à temps complet, dans les conditions définies ci-dessus.

de donner mandat à Monsieur le Président pour signer tous documents relatifs à l'application de cette décision.

Pour : 36
Contre : //
Abstentions: //

ADOPTÉ

4. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT

D2026-01/MP/001	26 janvier 2026	Attribution du marché relatif au renouvellement du réseau AEP 60F – 75PVC à Mauvezin
D2026-03/COM/002	11 mars 2026	Cession de véhicule

5. PREPARATION DU COMITE SYNDICAL DU 9 MAI 2026

Monsieur le Président indique que le prochain comité syndical aura comme ordre du jour :

- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

- Désignation des membres de la commission de délégation de service public
- Désignation d'un membre de la Commission Locale de l'Eau Neste Rivières de Gascogne
- Adoption du règlement intérieur mis à jour
- Adoption du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres
- Création d'une commission travaux - projets - ressources et désignation des membres
- AP/CP renouvellement des réseaux d'eau potable
- Ouverture d'une AP/CP Combes du Midi à Gimont
- Approbation des comptes de gestion 2025
- Vote des comptes administratifs 2025
- Affectation des résultats 2025
- Adoption des budgets 2026
- Transfert de l'actif et du passif
- Création de nouveaux tarifs pour l'ouverture et la fermeture de compteurs
- Adhésion à l'association France Eau Publique
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Compte-rendu des décisions prises par le Président

6. QUESTIONS DIVERSES

Une question est posée sur les problèmes de qualité de l'eau potable. Il est répondu que, concernant les CVM que l'on peut retrouver dans les canalisations PVC posées avant 1980, des campagnes de mesures ont été lancées et lorsque les résultats d'analyse sont jugés non conformes, des purges sont mises en place afin de résoudre le problème de façon immédiate. Les résultats montrent que les purges fonctionnent et permettent de diminuer la quantité de CVM dans l'eau potable, la rendant de ce fait conforme. Les purges ne sont pas des solutions pérennes mais elles permettent d'avoir une eau de qualité dans l'attente des travaux plus conséquents.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2026, des analyses dans les communes pour la recherche des PFAS dits polluants éternels dans l'eau sont obligatoires. A ce jour, aucune non-conformité n'a été détectée. Il est proposé d'envoyer aux communes le calendrier prévisionnel des contrôles de l'ARS.

De plus, chaque année, un courrier est envoyé à chaque commune avec un questionnaire sur les travaux prévus dans les communes et susceptibles d'impacter les réseaux d'alimentation en eau potable et/ou d'assainissement. En fonction des réponses et après étude, une campagne de renouvellement des réseaux est prévue pour l'année suivante.

Il est également organisé, chaque année, trois rencontres territoriales (une dans le Gers, une dans les Hautes-Pyrénées et une à Villeneuve de Rivière) ouvertes à tous les maires et tous les délégués afin d'échanger plus facilement sur les questions de l'eau potable et de l'assainissement que lors de l'assemblée générale.

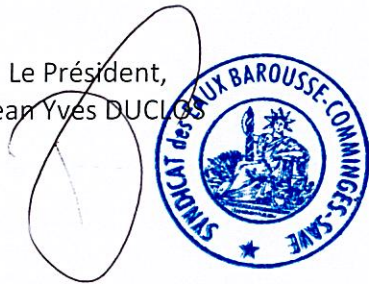
Un élu souhaite connaître le pourcentage de fuites sur le réseau. Monsieur le Président répond que, malgré notre réseau atypique, notre taux de renouvellement sur les 5 dernières années est de 0.68 % contre une moyenne nationale de 0.64 %. De plus, notre rendement de réseau se situe en dessous des 70 % contre 58 % en 2004, ce qui permet d'économiser 1 million de m³ par an. L'amélioration du rendement a également un effet positif sur les consommations énergétiques.

Il est demandé si le Syndicat dispose d'une cartographie des réseaux qui sont encore en PVC. Il est répondu que cette cartographie existe et que le schéma directeur d'eau potable est en train d'être mis à jour.

Une question est posée sur le projet de création d'une nouvelle ressource à Bordes de Rivière. Monsieur le Président précise que ce projet est toujours en cours d'étude et rappelle que la nouvelle ressource à Bordes de Rivière serait complémentaire à celles déjà existantes afin de sécuriser nos approvisionnements en eau mais ne servirait pas à alimenter de nouvelles communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

Le Président,
Jean Yves DUCLOS



Le Secrétaire de Séance
Julien BEGUE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops.